



tharte du bien vivre ensemble







🏵 L'essentiel pour de bonnes relations de voisinage

Cette **charte du bien vivre ensemble** s'adresse à l'ensemble des locataires, leurs enfants ainsi que leurs invités. Elle rappelle les **règles d'usage** et le **respect** indispensable en matière de propreté, de tranquillité et de sécurité permettant à toutes et tous de « bien vivre ensemble ».

Vous ne devez pas occasionner de gêne tant dans les parties communes (halls, espaces extérieurs, couloirs) que dans votre logement.

Ce guide est là pour vous rappeler les bons comportements à adopter afin que la vie en collectivité et votre cadre de vie soient préservés. Ce document vous présente aussi les risques encourus en cas de non respect de ces consignes de savoir-vivre.

En cas de problème, nos équipes sont à votre écoute au 02 33 31 45 45 et sur www.orne-habitat.com .



🕯 Je limite le bruit et autres nuisances!

Respectons nos voisins, limitons le bruit et évitons le tapage.



Tout bruit excessif et répétitif peut être sanctionné, et ce de jour comme de nuit (appareils ménagers, animaux, musique, télévision, jeux d'enfants...).

Je veille à ne pas occasionner de gêne, ou de troubles de voisinage tant dans les parties communes (halls, espaces extérieurs, couloirs) que dans mon logement ou ses dépendances.

Je m'engage à ne pas faire de bruit gênant et à faire respecter cet engagement par mes proches. Les travaux de bricolage doivent être effectués dans les créneaux autorisés par les communes.

nuisances olfactives constituent des troubles de voisinage Les répréhensibles. Je dépose les ordures ménagères dans les endroits mis à ma disposition. Je ne stocke pas mes poubelles sur les paliers et je les ferme hermétiquement.

Je respecte notre cadre de vie.



Je m'engage à ne pas fumer ni vapoter dans les parties communes.

Je n'utilise pas, je ne détiens pas et je n'entrepose pas d'appareils dangereux, de produits explosifs ou inflammables.



J'assure la propreté de logement et je respecte les parties communes.

Je nettoie et j'entretiens régulièrement les VMC et les entrées d'air afin qu'elles ne soient pas bouchées ni recouvertes.

Je facilite l'accès à mon logement pour les visites périodiques d'entretien.



Je peux adopter des animaux et vivre avec eux en respectant quelques **règles essentielles**.

L'acquisition des Nouveaux Animaux de Compagnie est soumise à autorisation auprès du Préfet du département. Toutefois, les espèces dangereuses (mygales, scorpions, etc..), les espèces protégées (singes, certains serpents, hérisson, etc) et les chiens de première catégorie ne sont pas autorisés.





Je m'engage à détenir des animaux en **quantité raisonnable** et à veiller à ce qu'ils n'occasionnent ni bruit, ni odeur susceptible de gêner le voisinage.

Mes animaux doivent être tatoués et assurés.

Je tiens en laisse mon animal, notamment dans les parties communes (intérieures et extérieures).

Je m'engage à ramasser toute déjection de mes animaux afin de maintenir la propreté et l'hygiène dans les parties communes et aux abords des immeubles.



📤 Je profite des extérieurs de façon responsable.

Je m'engage à **circuler au pas** et à respecter les panneaux indicateurs. Je stationne sur les emplacements réservés à cet effet.



Les vidanges de tout véhicule sur les parkings sont strictement interdites. Les véhicules considérés comme épaves peuvent être retirés par ORNE HABITAT et le stationnement prolongé des caravanes, remorques et autres véhicules non motorisés est totalement interdit.

Aucun dépôt inesthétique pour l'environnement ne devra être réalisé. Je ne jette rien par les fenêtres ou balcons (détritus, etc.). Je ne suspends rien dehors et ne secoue aucun vêtement, linge, tapis, ou quelconque objet aux fenêtres ni sur les balcons ou terrasses. Les pots de fleurs ou jardinières sont tolérés s'ils sont fixés solidement du côté intérieur de la balustrade pour éviter les chutes. L'arrosage ne doit pas déborder sur les façades.

Je demande **l'autorisation préalable** par écrit à Orne Habitat **pour l'installation** d'antenne ou parabole.

J'accompagne et je surveille mes enfants dans les **aires de jeux**.

Je respecte les consignes de sécurité mentionnées sur les panneaux, notamment le critère d'âge. Je veille à **ne pas dégrader** les aires de jeux ainsi que le mobilier extérieur et les végétaux des espaces verts mis à ma disposition pour m'offrir un cadre de vie agréable.



Il est défendu de laisser pénétrer les animaux dans les aires de jeux.

🕏 Nous veillons au bien-vivre ensemble!



Orne Habitat prendra toutes les mesures pour faire respecter cette charte. En effet, l'Office offre à l'ensemble de ses locataires des services de proximité. Ils sont assurés au quotidien par des agents, sur le terrain qui sont formés à la gestion des troubles de voisinage.

Ils interviennent à vos côtés pour améliorer la situation, en s'appuyant sur le dialogue, la médiation et la réglementation.

Si je subis le trouble...

- Avant toute autre chose, j'aborde sereinement souci avec mon voisin concerné pour trouver une solution.
- Si c'est inefficace, j'alerte ORNE HABITAT par écrit.
- Un agent se déplace sur place pour constater nuisance subie. confirme le désordre, cherche une **solution** l'amiable avec toutes les parties concernées.

Si je cause le trouble!

- Je dois revoir mon comportement à l'origine du problème identifié.
- Dans le cas contraire, ORNE HABITAT peut décider de saisir le médiateur de la République.
- malgré tout, le trouble continue, l'Office peut demander la résiliation de mon contrat de location (bail) auprès du tribunal compétent.
- Je risque donc une **expulsion** de mon logement.

Cultivons ensemble un voisinage agréable et convivial!



Notre site internet











